



Sainte-Anne-de-Sorel

BULLETIN MUNICIPAL

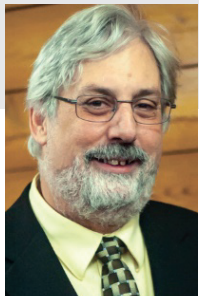
VOL. 33 | N° 01 | PRINTEMPS 2022

Le Phare



Le maire vous informe	2
Urbanisme	4
Penser et agir aînés MADA	7
Collectes	8
Travaux publics	10
Loisirs	12
Divers	14
Publicité	15

Photo : Jean Lemoyne



M. MICHEL PÉLOQUIN
Maire

Bonjour,

Il me fait plaisir de vous partager en vrac des informations utiles pour la compréhension des principaux dossiers en cours dans la municipalité.

Nomination de notre nouvelle coordonnatrice des loisirs, des communications et soutien aux groupes communautaires

J'ai le plaisir de vous annoncer que Marie-Ève Marcoux est notre nouvelle coordonnatrice des loisirs, des communications et soutien aux groupes communautaires.

Marie-Ève détient une vaste expérience en gestion d'organismes de loisirs et de culture. Elle possède un baccalauréat en études cinématographiques de l'Université de Montréal et un diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion d'organismes culturels de HEC Montréal.

Marie-Ève aura principalement la tâche d'élaborer et de coordonner les activités de loisirs et le camp de jour. Elle aura aussi les responsabilités concernant la gestion des locaux communautaires de la municipalité et les communications, dont le bulletin le Phare.

Au nom des citoyens de la municipalité, je souhaite la bienvenue à Marie-Ève pour une longue carrière parmi nous.

Activités prévues pour l'année en cours

Nous prévoyons reprendre les activités de loisirs telles qu'elles étaient avant la pandémie. Entre autres, nous reprendrons la tenue du camp de jour, la fête des Sainte-Annois et la tenue de la fête de l'Halloween.

Mise en place d'un Conseil local du patrimoine

Le Conseil municipal a mis en place un Conseil local du patrimoine. Ce Conseil aura comme tâche de faire des recommandations sur des questions patrimoniales telles que la reconnaissance de bâtiments, suggestions de nom de lieux, etc. Ce Conseil est composé de cinq membres. Il s'agit de madame Madeleine Blanche Lussier, présidente, madame Charlotte Chapdelaine, vice-présidente, monsieur Jean-Claude St-Arneault, madame Linda Kiopini et monsieur Mario Cardin, conseiller municipal.

Maison Henri-Letendre

Depuis plusieurs années, des citoyens inquiets pour l'avenir de la maison Henri-Letendre demandaient que la municipalité intervienne pour assurer la pérennité de ce bâtiment. Cette maison constitue la dernière des dizaines de maisons ayant déjà été érigées sur deux rangs sur l'île de Grâce dans les

années 1800 et au début des années 1900. Rappelons que vers 1865, 150 personnes habitaient l'île. Une école y était en fonction jusqu'au milieu des années 1950. J'ai le plaisir de vous annoncer que la *Société Canadienne Conservation de la Nature*, propriétaire des lieux, fera effectuer des travaux de rénovation au cours des prochains mois tout en respectant le caractère patrimonial de la maison.

Nomination au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Le conseil municipal a procédé à la nomination de deux nouveaux membres du CCU. Il s'agit de monsieur Luc Latraverse et de madame Charlotte Chapdelaine. Ils remplaceront messieurs Renald Desrosiers et Yves Mandeville. Au nom des citoyens, je voudrais les remercier pour tout leur temps consacré aux délibérations du CCU.

Suivi du dossier des zones inondables

On se rappellera que depuis 2014, la municipalité, études d'experts à l'appui, conteste auprès du gouvernement du Québec les cotes d'inondation établie au cours des années 1980. Aussi, avant le premier mars dernier, nos règlements municipaux ne reconnaissaient pas la cote 0-2 ans correspondant au littoral selon la définition reconnue par le gouvernement du Québec.

Suivant un nouveau règlement entré en vigueur le 1^{er} mars, le gouvernement du Québec maintient sa position quant à l'application des cotes établies dans les années 1980 et nous impose la reconnaissance de la zone du littoral avec ses caractéristiques. Donc, depuis le 1^{er} mars, il n'y a plus de reconnaissance de droit acquis pour la reconstruction dans les zones faisant partie du littoral.

La municipalité continue ses représentations auprès du gouvernement pour que les cotes reconnues par nous et la Communauté métropolitaine de Montréal soient reconnues le plus rapidement possible. De plus, la municipalité étudie la possibilité d'obtenir un statut de paysage patrimonial pour l'ensemble des îles situées sur notre territoire. Ce statut pourrait nous permettre de conserver nos droits acquis en ce qui concerne la reconstruction.

Terrain adjacent au parc Henri-Letendre

Comme déjà annoncé, la municipalité a mis en place, l'an passé, une réserve foncière sur le terrain adjacent au parc Henri-Letendre. La municipalité a procédé ainsi en vue de se porter acquéreur d'une partie de cet espace afin d'y agrandir le parc Henri-Letendre pour entre autres y installer une aire de jeux pour nos enfants, et conserver la vue panoramique sur le fleuve et nos îles. Au moment d'écrire ses lignes, nous attendons d'ici quelques jours le résultat de l'évaluation demandée à une firme de spécialistes pour ces questions. Nous espérons un dénouement rapide de ce dossier afin d'y débiter les travaux d'aménagement.



Salles communautaires

La grande salle et la petite salle communautaire du Centre de services municipaux sont maintenant disponibles en location pour vos événements (mariage, funérailles, réunion, etc.). Nous avons eu un premier événement avec chansonniers en début d'avril et les organisateurs de l'événement et les quelques 250 spectateurs avaient d'excellents commentaires à propos de la qualité de nos installations. La salle de l'ancienne mairie deviendra aussi disponible pour location dans quelques mois. Pour obtenir des informations à ce sujet, je vous invite à communiquer avec notre coordonnatrice aux loisirs, Marie-Ève Marcoux au 450 742-1616 poste 104.

Descentes de bateaux

Les vignettes de stationnement pour l'usage des descentes de bateaux sont maintenant disponibles au Centre de services municipaux. Encore cette année, le coût est de 50 \$ plus taxes pour les contribuables de la municipalité.

Au nom des membres du conseil municipal et des membres du personnel de la municipalité, j'aimerais vous souhaiter une excellente saison estivale.

Michel Péloquin

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Le bureau municipal est ouvert au public et tous les services municipaux sont toujours offerts aux citoyens par téléphone ou par service en ligne.

LES HEURES RÉGULIÈRES DU BUREAU



lundi au jeudi : 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30
vendredi : 8 h à 12 h

NOUS JOINDRE

Par téléphone : 450 742-1616



Par courriel : info@sainteannedesorel.ca



ÉQUIPE LE PHARE

Bulletin municipal d'information

Publié : 3 fois par année

Distribution : Postes Canada

Tirage : 1450 exemplaires

Collaboration : M. Maxime Dauplaise, Mme Marie-Ève Marcoux
Mme Chantal Laferrrière, Mme Myriam Cournoyer,
M. Roger Soulières, Mme Michèle Bérubé

Gestion de l'information, infographie et impression :
Imprimerie Mongeon



CALENDRIER 2022 DES SÉANCES DU CONSEIL

Les séances ordinaires de l'année 2022 auront lieu les lundis suivants, à 19 h 30, à la salle du Conseil au Centre de services municipaux situé au 1685, chemin du Chenal du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel :

- 2 mai
- 6 juin
- 4 juillet
- 22 août
- Mardi 6 septembre
- 3 octobre
- 7 novembre
- 5 décembre

DÉCISIONS DU CONSEIL

Afin de connaître toutes les décisions prises par le Conseil municipal, vous pouvez lire les procès-verbaux qui sont en ligne sur notre site web.

www.sainteannedesorel.ca

Choisir onglet à gauche : **LE CONSEIL**

Choisir : **Ordres du jour / procès-verbaux**



PROCHAINS CONGÉS FÉRIÉS : BUREAU FERMÉ

- Lundi 23 mai 2022 Journée nationale des patriotes
- Jeudi 23 juin 2022 à midi
- Vendredi 24 juin 2022 Fête de la Saint-Jean
- Jeudi 30 juin 2022 à midi
- Vendredi 1^{er} juillet 2022 Fête du Canada
- Lundi 5 septembre 2022 Fête du Travail
- Lundi 10 octobre 2022 Action de grâce

ÉCHÉANCE DES TAXES À VENIR:

- 22 juin 2022
- 22 septembre 2022



DEMANDE DE PERMIS

Vous planifiez des travaux de rénovation, travaux en rive, travaux en zone inondable, travaux de construction et/ou avez un projet quelconque d'aménagement de votre terrain?



Appelez l'inspectrice municipale ou communiquez par courriel pour toutes questions.

MICHÈLE BÉRUBÉ,
inspectrice en bâtiment et en environnement

mberube@sainteannedesorel.ca

Tél : 450 742-1616, poste 102

ABRIS ET GARAGES DÉMONTABLES

L'article 55 du règlement de zonage n° 436-2009 permet aux citoyens l'installation d'abris hivernaux durant la période du **15 octobre au 15 avril** suivant, sur un terrain déjà occupé par un bâtiment principal. Des règles doivent cependant être respectées dans l'installation de ces abris.

Maximum de 3 abris ou garages démontables en respectant les conditions suivantes :

1. Maximum de 2 abris ou garages en cour avant ou latérale
2. Marge avant de 1,5 mètre et marge latérale de 1,0 mètre
3. Revêtement en bon état et d'une seule couleur
4. Le toit et les murs doivent être revêtus d'une toile spécifique approuvée ACNOR ou l'équivalent.

Ces abris ou garages doivent être démontés pour le 15 avril, incluant la structure.

Après le 15 avril, un seul abri ou garage démontable est permis dans la cour arrière ou latérale en respectant les marges avant, latérale et arrière, ainsi que des règles spécifiques touchant la superficie, la hauteur et le revêtement utilisé.

L'inspectrice municipale est toujours à votre disposition pour des renseignements supplémentaires à ce sujet.

Tél : 450 742-1616
poste 102



EAU

La Régie Intermunicipale d'Aqueduc Richelieu-Yamaska demande à toutes les municipalités membres de réduire la consommation d'eau lors de temps de canicule car certaines municipalités se retrouvent avec un problème de pression attribuable à la surconsommation d'arrosage et de remplissage de piscine.

L'eau est une ressource précieuse et constitue un élément essentiel à la vie quotidienne. En réduisant vos niveaux de consommation, vous posez un geste important pour l'environnement.

L'utilisation de l'eau potable est encadrée par un règlement municipal, qui impose certaines restrictions durant la saison estivale. Celles-ci ont pour but de protéger cette ressource, d'assurer une distribution adéquate à l'ensemble du territoire desservi par l'usine de filtration de Sorel-Tracy.

À la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, en vertu du règlement municipal n° 471-2012, **l'arrosage des pelouses** est permis durant la période du **1^{er} mai au 1^{er} septembre entre 20 h et 23 h** les jours suivants :

les jours pairs du calendrier pour les immeubles portant un numéro civique pair; **les jours impairs** du calendrier pour les immeubles portant un numéro civique impair, nul ne peut utiliser à la fois plus d'un boyau ou plus d'un arrosoir automatique.

Concernant le **lavage des véhicules**, il est permis en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique.





« TONDEUSE, ET SI C'ÉTAIT CHUT ! »

La fin de semaine sur les heures de repas

Que direz-vous de ranger la tondeuse, le souffleur à feuilles, le coupe bordure, le tracteur et autre faiseur de bruit sur les heures de repas?

Et si tout le monde le décidait ensemble? Et si ça fonctionnait? Des heures de repas sans bruit la fin de semaine. Ce serait une bonne affaire?

Et si on commençait cet été, juste pour voir?



PROPRETÉ DES TERRAINS ET DES PROPRIÉTÉS

En vertu des règlements municipaux et afin de garder vos propriétés propres, nous vous invitons à nettoyer vos terrains des branches, des feuilles mortes et des rebuts laisser par la crue des eaux. (lorsque possible) etc.

Ainsi chacun d'entre vous contribuerez à un milieu de vie agréable à côtoyer.

La collaboration de tous est importante.

FEU DE FEUILLES OU DE BRANCHES

Le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel est desservi par le Service de Sécurité Incendie de la ville de Sorel-Tracy. Ils sont également habilités à faire appliquer le règlement concernant le brûlage.

Si vous désirez faire un feu sur votre terrain (autre qu'un feu de foyer), contactez le Service des incendies pour obtenir un permis à cet effet et les conseils nécessaires afin de procéder en toute sécurité, c'est gratuit!

POUR OBTENIR UN PERMIS DE BRÛLAGE :

(450) 780-5600 poste 5235

SERVICE D'INCENDIE : 9-1-1

Votre guide de préparation aux urgences



VOTRE FAMILLE EST-ELLE PRÊTE?

<https://www.preparez-vous.gc.ca>



Sécurité publique Canada / Public Safety Canada

Canada

ÇA Y EST ! LES SALLES SONT MAINTENANT DISPONIBLES EN LOCATION

Pour toute information communiquez avec notre service des loisirs.

450 742-1616 poste 104
loisir@saintannedesorel.ca

Voir la tarification et la politique de location des salles
www.saintannedesorel.ca
choisir onglet Loisirs et culture/activités





HUIT NOUVEAUX LOGEMENTS EN 2021

Le service d'urbanisme a délivré 197 permis et certificats au cours de l'année 2021 soit pour les objets visés par le règlement tels que, la construction et la rénovation de nouvelles résidences, la construction de bâtiments accessoires, l'abattage des arbres, les travaux en milieu riverain, les démolitions, les clôtures, les piscines creusées et hors-terre, ont fait l'objet de ces demandes de permis selon les règlements municipaux.

7 permis ont été délivrés pour de nouvelles constructions et/ou reconstructions pour une évaluation d'environ 2 005 000 \$.

22 permis ont été délivrés pour des rénovations de plus de 20 000 \$ pour un montant de 1 450 000 \$.

Les rénovations de moins de 20 000 \$ ont totalisé environ 453 000 \$ pour un total de 53 permis.

L'ensemble de ces constructions et rénovations ont contribué à l'ajout de huit (8) logements.

PROGRAMME RÉNORÉGION



SOMMES ENCORE DISPONIBLES

RénoRégion est un programme d'aide financière pour les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste vivant en milieu rural pour l'exécution de travaux corrigeant les défauts majeurs que présente leur résidence.

Voyez tous les détails relatifs au programme sur le site mrcpierredesaurel.com/renoregion ou encore contactez le responsable, M. Benoit Jolicoeur, Inspecteur - Programme d'amélioration de l'habitat

Certaines conditions s'appliquent.



Pour plus d'information :
450 743-2703

WWW.MRCPIERREDESAUREL.COM

RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENNELLES



JE SÉCURISE MA PISCINE, C'EST MA RESPONSABILITÉ

**RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ
DES PISCINES RÉSIDENNELLES**

Québec.ca/piscinesresidentielles





15 MAI 2022 - 11H30

BRUNCH DES AÎNÉS

10 \$ par personne

*À la nouvelle salle
communautaire*

Invitée : Ginette Mercier,
Association Vivre et Vieillir chez soi.

**RSVP: 450 742-1616 POSTE 104 OU
LOISIR@SAINTEANNEDESOREL.CA**



GYMNASTIQUE POUR LES AÎNÉS

Les cours de gymnastique pour les aînés se poursuivent **les lundis et mercredis de 10 h 30 à 11 h 30.**

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en communiquant au numéro suivant :
450 742-7246.

Ces cours sont gratuits.



SERVICE DE LA POPOTE ROULANTE

Le service de livraison de repas à domicile « La Popote Roulante » couvre toute la municipalité.

Le Centre d'Action Bénévole du Bas-Richelieu est à la recherche de bénévoles pour être capable de maintenir ce service dans notre municipalité.

Pour obtenir le service de « La Popote Roulante » ou pour être bénévole ou pour plus de renseignements, composer le:

 **450 743-4310**





COLLECTES SPÉCIALES DE BRANCHES

- LUNDI 13 JUIN 2022
- LUNDI 17 OCTOBRE 2022

Diamètre de moins de 5 cm (2 po) attachées en paquets de moins de 1,5 m (5 pieds) et poids de moins de 25 kg (55 lb).

Veillez prendre note que les paquets seront déposés à côté des bacs et non à l'intérieur du bac noir.

Vous pouvez également télécharger l'application mobile MRC de Pierre-De Saurel + pour recevoir, la veille de chaque collecte, une notification, un SMS ou un courriel vous informant des bacs ou matières à mettre en bordure de rue.

Pour plus de renseignements :

450 743-2703 ou missionreduction.com



BAC ROULANT ENDOMMAGÉ

Si vous possédez un bac roulant et que votre bac subit un bris lors des collectes, vous devez communiquer directement avec la MRC de Pierre-De Saurel au **450 743-2703** ou par courriel à **info@mrcpierredesaurel.com**.

Prenez note que des frais peuvent être exigés pour la réparation et les pièces.

Pour toute autre plainte, question ou commentaire concernant la collecte de matières résiduelles, vous devez communiquer avec la MRC de Pierre-De Saurel.



ÉCOCENTRE

L'Écocentre est ouvert du mercredi au dimanche de 9 h à 16 h 15. Il est situé au 3145, rue Joseph-Simard à Sorel-Tracy.

Téléphone : 450 746-4559 ou 450 908-0784

RÉSUMÉ DES MATIÈRES ACCEPTÉES :

- ▶ Résidus de construction, de rénovation et de démolition : Bardeau d'asphalte, bois, béton, brique, ciment, isolant, gypse, pierre, métaux, portes, fenêtres, terre;
- ▶ Matières recyclables : carton, papier, plastique, verre;
- ▶ Pneus;
- ▶ **Résidus verts** : branches, gazon, tourbe et résidus de jardin;
- ▶ **Résidus domestiques dangereux (RDD)** : Aérosols, acides, batteries, bonbonnes de propane, chlore, diluant, huiles, néons, peinture, piles, solvants, etc.

Vous pouvez aussi déposer des électroménagers, des meubles ou tout autre bien encore en bon état pour favoriser le réemploi.

MATIÈRES REFUSÉES :

- ▶ Les matières putrescibles : les jeter dans le bac brun;
- ▶ Terre contaminée;
- ▶ Bisphényles polychlorés (BPC);
- ▶ Armes, explosifs et feux d'artifices;
- ▶ Aucune matière provenant d'entreprises commerciales ne sera acceptée.

Une preuve de résidence est requise.

ÉCOCENTRE RÉGIONAL DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL





COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS PRINTEMPS 2022

PROCHAINE COLLECTE : LUNDI 9 MAI 2022

MATIÈRES ADMISSIBLES :

- Feuilles et résidus verts de jardin.
- Déposez vos sacs de résidus verts à côté de vos bacs la veille lors de ces collectes spéciales.
- Sacs en plastique ou en papier autorisés.

En raison de la problématique de l'agrile du frêne, les branches ne sont pas acceptées ainsi que les branches de conifères.

Pour de plus amples informations au sujet des collectes, communiquez avec le bureau de la MRC de Pierre-De Saurel : 450 743-2703, poste 244.

COLLECTE D'APPAREILS DE RÉFRIGÉRATION ET DE CLIMATISATION

Un service GRATUIT de collecte sur appel d'appareils de réfrigération et de climatisation est offert à tous les citoyens désirant se libérer d'appareils contenant des gaz halocarbure tels que réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, refroidisseurs d'eau et certains types de thermopompes.

Pour plus d'informations sur cette collecte :

- Téléphonnez au **Recyclo-Centre (450) 746-4559**

Vos appareils seront traités conformément au Règlement sur les halocarbures.

Ces types d'appareils ne sont plus ramassés lors des collectes mensuelles des encombrants.



DISTRIBUTION DE COMPOST « GRATUIT »

IL Y AURA DISTRIBUTION DE COMPOST
SAMEDI 21 MAI 2022

OÙ : au Centre Germaine-Guèvremont 748, chemin du Chenal-du-Moine (garage municipal)

QUAND : de 8 h à midi ou jusqu'à épuisement des stocks! Apportez vos contenants!

Cette offre s'adresse à tous les résidents de Sainte-Anne-de-Sorel, qui devront s'identifier sur place en présentant soit (permis de conduire, carte d'identité ou autres).

C'est gratuit!



En mai, je protège les pollinisateurs! **#DÉFIPISSENLITS**

ON VOUS MET AU DÉFI, CE PRINTEMPS, DE RETARDER LA TONTE DES PISSENLITS, AFIN D'OFFRIR CETTE RICHE SOURCE DE POLLEN ET DE NECTAR AUX ABEILLES ET INSECTES POLLINISATEURS.



MIEL & co.
PORTNEUF, QUÉBEC



INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU ÉLECTRONIQUES

Les employés des Travaux publics poursuivent à l'installation des compteurs d'eau électroniques dans les résidences de la municipalité.

Ces compteurs de nouvelle génération permettront d'obtenir une lecture juste et équitable, et sans dérangement pour le citoyen.

Nous communiquerons avec vous sous peu afin de prendre un rendez-vous.



AU PRINTEMPS, AGISSONS COLLECTIVEMENT

Depuis 2017, la Municipalité fait de la prévention auprès des citoyens afin de vous informer du règlement n° 220-1987 relatif aux branchements à l'égout. Nous avons octroyé des délais généreux afin que vous fassiez les corrections demandées **POUR NE PLUS RENVOYER LES EAUX DE PLUIE À L'ÉGOUT SANITAIRE**. Il est à noter qu'il n'existe aucun droit acquis en matière d'environnement.

Aux citoyens qui se sont déjà conformés, nous vous remercions sincèrement de votre bonne collaboration! Nous sommes toujours en mode inspection afin de s'assurer du respect de la réglementation. Nous vous rappelons que quiconque contrevient à une disposition du présent règlement, commet une infraction et est passible d'une amende de 150 \$ plus les frais applicables de la cour.

Pour toutes questions concernant les correctifs à apporter ou pour vérification, nous vous invitons à prendre rendez-vous en communiquant avec l'inspectrice municipale, Madame **Michèle Bérubé**, par téléphone (450) 742-1616 poste 102 ou par courriel mberube@sainteannedesorel.ca.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Notre réseau d'égout sanitaire fonctionne par le biais de plus de douze (12) stations de pompage qui transportent les eaux usées vers la station d'épuration régionale située sur le territoire de la ville de Sorel-Tracy.

Le système d'égout sanitaire est conçu et calibré de façon à recueillir les eaux usées des égouts sanitaires **SEULEMENT**.

Puisque dans les années antérieures et surtout en temps d'inondation, nous avons constaté la présence grandissante d'eau pluviale dans les égouts sanitaires, cela engendre des surcharges extrêmes aux pompes, et par conséquent des déversements des eaux usées dans nos cours d'eau et ce, inutilement.

Si notre Municipalité reste fonctionnelle en période de crue et d'inondation, c'est grâce à la disponibilité et la fonctionnalité des services d'aqueduc et d'égout.

SITUATION D'URGENCE

Fuite d'eau, problème d'égout

En dehors des heures normales de bureau ou lors de la fin de semaine pour signaler un problème d'égout, une fuite d'eau ou toute autre situation d'urgence :

Composer le : 310-4141 (sans code régional)

Afin d'obtenir l'assistance policière de la Sûreté du Québec.





LUMINAIRE DE RUE DÉFECTUEUX

Nous demandons aux citoyens de bien vouloir signaler tout luminaire de rue qui semble défectueux en téléphonant au bureau municipal au :

450 742-1616 poste 101 et en **faisant mention du numéro inscrit sur le luminaire** afin d'éviter toute confusion lors de la réparation.

Merci de votre collaboration !



SERVICE GRATUIT

Circulation, déneigement, risque d'inondation, avis d'ébullition, eau brouillée, indice de feu, interruption de l'eau potable, non-consommation de l'eau, alerte, bris d'aqueduc, avis important.

Soyez informé immédiatement quand ça compte !

Inscrivez-vous à notre système personnalisé d'alertes concernant votre municipalité.

Recevez les alertes municipales où vous le désirez, selon vos besoins
TÉLÉPHONE • MOBILE • SMS • COURRIEL

INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT !

sainteannedesorel.ca • 450 742-1616



OPÉRATION - QUALITÉ- PRÉVENTION

Inspection des bornes d'incendie les **16-17-18 mai 2022 de 8 h à 16 h 30**

Comme à chaque année, la municipalité se doit d'effectuer l'inspection de ses bornes d'incendie sur l'ensemble du territoire.

POURQUOI?

Cette opération permet de s'assurer de la qualité de notre réseau de protection incendie. Lors de ces inspections, le débit d'eau peut être augmenté momentanément dans le réseau et l'eau souillée est expulsée par les bornes d'incendie.

Ces travaux peuvent causer une baisse temporaire de la pression ou même une fermeture temporaire d'alimentation d'eau potable ainsi qu'une légère coloration de cette dernière. Lors de cette période, il est recommandé de vérifier si l'eau est colorée avant de l'utiliser.

QUOI FAIRE EN CAS D'EAU ROUILLÉE?

La municipalité vous conseil d'ouvrir le robinet d'eau froide et de laisser couler jusqu'à ce que l'eau redevienne incolore. N'oubliez pas également de vérifier l'eau de toute unité fonctionnant à l'eau avant de l'utiliser.

Comme il s'agit d'une opération d'envergure sur tout le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, il se peut que votre eau soit souillée à divers intervalles.

Vous pouvez effectuer le lavage des tissus et de la vaisselle en dehors des heures de nettoyage soit **de 18 h à 7 h 30**. Également, nous vous recommandons de ne pas utiliser d'eau de javel qui a pour effet de fixer la rouille sur les tissus.

Nous nous excusons des inconvénients causés par cette opération et vous remercions de votre précieuse collaboration.

Renseignements : **450-742-1616 poste 101**





RAMPES DE MISE À L'EAU

Trois rampes de mise à l'eau sont offertes aux plaisanciers sur le territoire de la municipalité.



Un permis de stationnement annuel valide est obligatoire afin d'utiliser le stationnement de la rampe de mise à l'eau du Quai Fédéral (Parc Henri-Letendre) situé sur la rue du Quai à Sainte-Anne-de-Sorel ainsi que pour utiliser le stationnement des rampes de mise à l'eau situé près de l'ancien hôtel de ville au 1707, chemin du Chenal-du-Moine.

Le coût du permis est de 55 \$ plus taxes pour les propriétaires et résidents de Sainte-Anne-de-Sorel et de (150 \$ plus taxes pour les non-résidents) et est disponible au bureau municipal.

Le permis de conduire et le certificat d'immatriculation du véhicule routier sont exigés lors de l'acquisition du permis.

De plus, un billet de stationnement journalier (uniquement pour le stationnement situé au 1707, chemin du Chenal-du-Moine) peut être émis par l'horodateur situé sur le terrain du près des rampes de mises à l'eau.

Le coût est de 20 \$ par jour et payable par carte de crédit.

Nous comptons sur votre collaboration afin de stationner votre automobile et remorque aux endroits prévus tels qu'indiqués sur les panneaux dans les stationnements.

Le permis de stationnement annuel coûte 55 \$ + tx pour l'année 2022 pour les propriétaires et résidents de Sainte-Anne-de-Sorel

Le permis de stationnement annuel coûte 150 \$ + tx pour tout autre intéressé.

Le billet de stationnement journalier coûte 20 \$ pour une journée normale soit de : 24 h à 23 h 59.



TERRAIN DE TENNIS

Un terrain de tennis est aménagé à l'entrée du camping (1686, chemin du Chenal-du-Moine). Il est réservé uniquement pour les résidents de Sainte-Anne-de-Sorel et les campeurs. Afin d'y avoir accès, vous pouvez vous procurer une clé moyennant **un dépôt obligatoire de 25 \$** en vous présentant au bureau municipal.

La clé est non transférable; elle doit demeurer en la possession du détenteur.

Elle doit être retournée à la fin de la saison estivale pour être remboursée soit **avant le 1^{er} novembre**.

Info: 450 742-1616 poste 101



DU 27 JUIN AU 12 AOÛT 2022

CAMP DE JOUR

**INSCRIPTION EN COURS
EN LIGNE OU PAR TÉLÉPHONE**

**WWW.SAINTEANNEDESOREL.CA
450-742-1616 #104**





PIÉTONS : LE BON SENS D'ABORD

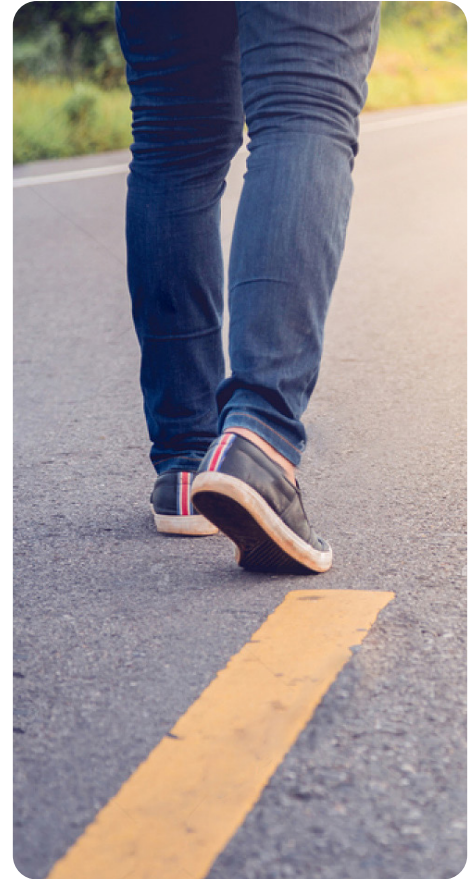
Pour se déplacer en toute sécurité, les piétons doivent non seulement respecter le Code de la sécurité routière, mais aussi adopter un comportement responsable.

EN TANT QUE PIÉTON

Pour assurer votre sécurité, vous devez :

- traverser à l'intersection ou au passage pour piétons le plus près;
- respecter les feux pour piétons;
- utiliser le trottoir ou s'il n'y en a pas, marchez au bord de la route ou sur l'accotement en privilégiant le sens contraire de la circulation;
- vérifier la circulation avant de traverser (à gauche, à droite, de nouveau à gauche et à l'arrière);
- tenter d'établir un contact visuel avec les conducteurs, sinon présumez qu'ils ne vous ont pas vu;
- éviter les objets de distraction (écouteurs, cellulaire, texto) lorsque vous marchez et surtout en traversant une intersection;
- être visible en tout temps (vêtements voyants, bandes réfléchissantes, etc.).

Source : Société de l'assurance automobile du Québec



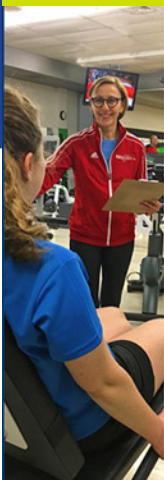
PROGRAMMES CÉGEP/MUNICIPALITÉS



3000, BOULEVARD DE TRACY, SOREL-TRACY

450 743-9127

www.cegepst.qc.ca/centre-sportif



KINO GYM-ATOUT

**DIFFÉRENTS TYPES
D'ABONNEMENT
DE 1 À 12 MOIS**

INCLUANT

- Évaluation de la condition physique
- Programme d'entraînement personnalisé



PROGRAMMES JEUNESSE

FÊTE D'ENFANTS

- 5 à 12 ans
- Forfaits avec ou sans escalade
- 3 heures d'animation
- Plusieurs activités offertes !



COURS EN GROUPE

**DÈS LE 17 MAI
(10 SEMAINES)**

MAMANS-BÉBÉS

**ENTRAÎNEMENT
EXTÉRIEUR**



SPÉCIAL 3 MOIS ÉTÉ : DU 22 MAI AU 26 JUIN

JOIGNEZ-NOUS!



NOS POILUS À QUATRE PATTES. NOUS RESPECTONS LES RÈGLES!

- Enregistrement annuel
- Médaille
- Licou ou Harnais
- Laisse 1,85 m



6 OBLIGATIONS POUR NOS ANIMAUX

1. Être enregistré annuellement auprès du Centre Animalier Pierre-De Saurel, Boutique d'animaux Cartier, Pattes et griffes, Clinique Vétérinaire Demers, Hôpital Vétérinaire Bas-Richelieu; (Chien)
2. Porter sa médaille afin d'être bien identifié en tout temps; (Chien)
3. Être sous le contrôle d'une personne capable de maîtriser l'animal en tout temps; (Chien)
4. **Être tenu en laisse d'une longueur maximale de 1,85 mètre;** (Chien)
5. Porter en tout temps un licou ou un harnais attaché à sa laisse s'il pèse 20 kg et plus (44 lb et plus); (Chien)
6. **Ne jamais se trouver sur une propriété appartenant à une personne autre que son propriétaire ou gardien,** à moins que sa présence ait été autorisée. (Chien)

AMENDES IMPORTANTES EN CAS DE NON-CONFORMITÉ

250 \$ à 750 \$: Chien non enregistré et sans médaille.

500 \$ à 1 500 \$: Chien sans laisse; Laisse de plus de 1,85 m; Chien de plus de 20 kg sans licou ou harnais; Chien n'étant pas sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser; Chien sur une propriété privée sans autorisation.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

450 746-7272, Poste 0 ou adoptes.caps@gmail.com

Dons pour la Fondation du CAPS !: donations.caps@gmail.com

POUR SIGNALER UN CHIEN TROUVÉ OU UN CHIEN PERDU

COMPOSER **450 746-7272** POUR REJOINDRE LE SERVICE DE CONTRÔLE CANIN

Courriel : securite.caps@gmail.com - <http://centreanimalier.ca/services>

LE BAZAR

Le bazar réouvrira **le samedi de 12 h à 15 h 30** à raison d'une fois par mois. Nous avons pris cette décision afin de permettre à tous ceux qui le désirent de venir magasiner au bazar.

Nous avons de nouveaux bénévoles qui ont accepté de s'impliquer les samedis.

Nous serons contents de vous recevoir **le 30 avril, le 4 juin et le 2 juillet de 12 h à 15 h 30**. Nous sommes convaincus que vous ne repartirez pas les mains vides. Les dates pour les autres mois vous seront communiquées sur notre page Facebook.

N'oubliez pas vos sacs réutilisables.

Comme à l'habitude, le bazar sera ouvert les mercredis de 9 h à 16 h.





JEAN-BERNARD ÉMOND

Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

50, rue du Roi, bureau 100, Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7
450 742-3781 | jean-bernard.emond.ricl@assnat.qc.ca | jeanbernardemond.com



2022

15 au 18 juin

1685, Chenal-du-Moine, Sainte-Anne-de-Sorel

VOUS SOUHAITE LA BIENVENUE À LA 11^e édition

Forfait disponible 4 jours: 60\$

450 880-5775 • 450 561-3673

TARIFICATION PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL

Tarifs et formats pour la publicité dans le journal Le Phare

1/8 de page 50 \$ par parution+ tx

1/4 de page 85 \$ par parution+tx

1/2 de page 165 \$ par parution+tx



Membres du Conseil 2021-2025



MAIRE

M. Michel Péloquin

Cellulaire : (450) 494-1612
mpeloquin@sainteannedesorel.ca

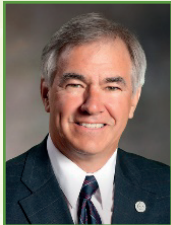
Conseillers



District # 1 **M. Benoit Bibeau**

Téléphone : (450) 746-7789
bbibeau@sainteannedesorel.ca

Marie-Didace, Marie-Napoléon
Paul : 78 à 90, 75 à 91
Chenal-du-Moine : 72 à 610, 77 à 597
Ménard : 47 et 50



District # 2 **M. Guy Lambert**

Téléphone : (450) 881-0560
glambert@sainteannedesorel.ca

De la Rive : 2 à 254, 37 à 257
Curé-Vanasse, Avelin-Péloquin
Ménard : 1 à 41, 8 à 40
Paul : 5 à 71, 6 à 70



District # 3 **Mme Myriam Cournoyer**

Téléphone : (450) 742-7654
mcournoyer@sainteannedesorel.ca

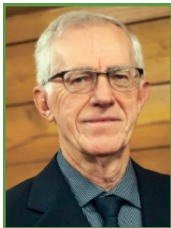
De la Rive : 261 à 429, 264 à 432
Du Quai, Milette, Ringuette, Privée
Marianne, Bussières, Saint-Michel
Joli-Bourg,
Chenal-du-Moine : 612 à 698, 613 à 687



District # 4 **M. Vincent Lavallée**

Téléphone : (450) 517-1488
vlavallee@sainteannedesorel.ca

Dupont, Forcier, Saint-Martin
Salvail, de l'Anse, Alfred-Caisse
Chenal-du-Moine : 714 à 1468, 725 à 1465



District # 5 **M. Roger Soulières**

Téléphone : (450) 742-7246
rsoulières@sainteannedesorel.ca

Chenal-du-Moine : 1467 à 2593, 1470 à 2600
Lachapelle, Des Nations, Saint-Nazaire
Pierre-Maxime, Des Cèdres



District # 6 **M. Mario Cardin**

Téléphone : (450) 746-1913
mcardin@sainteannedesorel.ca

Chenal-du-Moine : 2608 à 3742, 2617 à 3755
Île-aux-Fantômes, Île d'Embarras,
Île Bibeau, Île-aux-Corbeaux,
Île de Grâce, Île du Moine
Île à la Pierre, Îlette au Pé